



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 décembre 2011, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

* * * * *

RÉSOLUTION 2011-252

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

pour ce motif,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, qui débiteront à **20 h** :

- ♦ lundi 16 janvier
- ♦ lundi 6 février
- ♦ lundi 5 mars
- ♦ lundi 2 avril
- ♦ lundi 7 mai
- ♦ lundi 4 juin
- ♦ mardi 3 juillet
- ♦ lundi 6 août
- ♦ mardi 4 septembre
- ♦ lundi 1^{er} octobre
- ♦ lundi 5 novembre
- ♦ lundi 3 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.